

✠

A la glorieuse mémoire
des onze Ursulines de Valenciennes
mises à mort
pour la Foi et pour la cause de l'éducation chrétienne
sur la place de Valenciennes
les 17 et 28 Octobre 1794
Béatifiées par le Pape Benoît XV, le 30 Juin 1920

En particulier des deux Bienheureuses Condéennes Martyres :

1. Mère Marie-Ursule, née à Condé (Nord), le 6 Octobre 1746, de Adrien-Louis Bourla, Secrétaire du commis de guerre de Condé et de Marie-Catherine Chaumet, baptisée le même jour sous les noms de Augustine-Gabrielle. Parrain : Philippe-Joseph Bourla, de la Paroisse de la Chaussée à Valenciennes. Marraine : Madeleine-Gabrielle Billet, de Condé. Sa vêtue comme Religieuse Ursuline a eu lieu à Valenciennes en 1777 et sa profession, le 28 Avril 1779. Elle a reçu les noms de Soeur Marie-Ursule Joseph de St Bernardin. Ramenée de Condé en Septembre 1794, elle a été détenue à St Jean en Septembre et Octobre 1794, transférée dans la maison d'arrêt le 15 Octobre 1794, condamnée et décapitée le 17 Octobre 1794.

2. Mère Marie-Louise, née à Condé (Nord), le 27 Septembre 1756, de Jacques François Bucret, marchand et de Jeanne-Françoise Leduc, baptisée le lendemain sous les noms de Marie-Genevieve. Parrain : Pierre Bleu. Marraine : Marie-Marguerite Goffroy. Sa vêtue comme Religieuse Ursuline a eu lieu le 1^{er} Octobre 1777 et sa profession le 28 Avril 1779. Elle a reçu les noms de Soeur Marie-Louise Joseph de St François. Ramenée de Condé à Valenciennes en Septembre 1794, elle a été détenue à St Jean du 1^{er} Septembre au 15 Octobre 1794, transférée dans la maison d'arrêt le 15 Octobre 1794, condamnée et décapitée le 17 Octobre 1794.

Bienheureuses Marie-Ursule et Marie-Louise, priez pour nous.

Permis d'imprimer :
Cambrai, le 11 Décembre 1935

E. DESCHREVER
Prélat de Sa Sainteté, Vicaire général

DRAISON DE LA MESSE DES BIENHEUREUSES
(Fête le 23 Octobre)

O Dieu qui avez daigné couronner de la gloire du martyre l'admirable charité déployée par les Bienheureuses Vierges CLOTILDE-ANGÈLE et ses compagnes, dans l'éducation des jeunes filles, accordez-nous par leur intercession, nous vous en supplions, de rester fermes dans la foi pour qu'aucune adversité ne nous sépare de vous. Par N.S.J.C.